

# Les règles d'or de la sécurité



3 FONDEMENTS, 7 RÈGLES QUI PROTÈGENT



Connecter les énergies d'avenir

## Les fondements de notre culture sécurité



**ATTENTIF À MA SÉCURITÉ  
ET À CELLE DES AUTRES** 4



**PRÉPARATION DU TRAVAIL  
ET ANALYSE DES RISQUES** 6



**PROPRETÉ ET BON ORDRE** 8



## Les règles d'or de la sécurité



**AUTORISATIONS/PERMIS/  
HABILITATIONS** 10



**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION** 12



**DÉPLACEMENTS** 14



**CONSIGNATION DES ÉNERGIES** 16



**LEVAGE MÉCANIQUE** 18



**TRAVAIL EN FOUILLES** 20



**MANUTENTION MANUELLE,  
GESTES ET POSTURES** 22



# Édito

Le maintien d'un professionnalisme gazier de haut niveau est indispensable pour accomplir nos missions et assurer la place du gaz et de GRTgaz dans la transition énergétique en cours.



Nos règles d'Or en sont une composante incontournable, que chacun de nous doit connaître afin de contribuer à la santé et sécurité de tous, salariés et prestataires.

Notre entreprise évolue et ces règles, revues et simplifiées, en sont une illustration. Je compte sur chacune et chacun de vous pour mettre en œuvre ces règles essentielles et ainsi participer activement à la maîtrise de nos risques.

**Thierry Trouvé**  
Directeur général de GRTgaz



Les fondements  
de notre culture  
sécurité

# ATTENTIF À MA SÉCURITÉ ET À CELLE DES AUTRES

Je suis attentif à ma sécurité  
comme à celle des autres.  
J'arrête ou je fais arrêter le travail  
si un risque n'est pas maîtrisé.



+

+



## NOS RECOMMANDATIONS

+

- Je connais et je respecte les consignes liées à l'activité.
- Je ne commence pas une activité et j'en informe ma hiérarchie si je ne me sens pas en bon état de santé, physique ou psychologique, pour la réaliser en sécurité.
- Je porte et je fais porter les EPI requis pour l'activité concernée.
- Je ne pénètre pas sur un chantier sans m'être annoncé au Chargé d'Exploitation et présenté au Chargé de Travaux.
- Je signale les situations à risques et j'interviens pour la mise en place des mesures conservatoires immédiates.
- J'adapte l'activité si je suis en situation à risques que je ne suis plus en mesure de maîtriser.
- Je stoppe ou je fais stopper toute activité si je constate un risque non-maîtrisé pour un ou plusieurs autres intervenants.
- J'interviens si un collègue ou un tiers s'apprête à passer ou à rester sous une charge.
- J'interviens si je constate qu'une personne s'apprête à prendre le volant sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

Les fondements  
de notre culture  
sécurité



# PRÉPARATION DU TRAVAIL ET ANALYSE DES RISQUES



Je prépare mon activité en analysant  
les risques associés et je mets en œuvre  
des mesures adaptées pour leur maîtrise.



## NOS RECOMMANDATIONS

- Je veille, pour chaque situation, même de la vie courante, à réaliser une analyse de risque formelle ou informelle (traverser la route, se déplacer dans les couloirs, sortir de chez soi, etc.).
- Je connais les modes opératoires, l'installation, les matériels sur lesquels doit être réalisée l'intervention.
- Je prends en compte les plans et schémas associés et les rapports des précédentes interventions.
- Je prépare les outils et EPI à utiliser.
- J'évalue la manipulation à effectuer (trajet à effectuer, zone de prise et dépose de l'objet, poids, volumes et moyens de préhension de l'objet).



Les fondements  
de notre culture  
sécurité



# PROPRETÉ ET BON ORDRE

Je maintiens mon espace  
de travail en bon ordre afin  
de pouvoir y évoluer en sécurité.





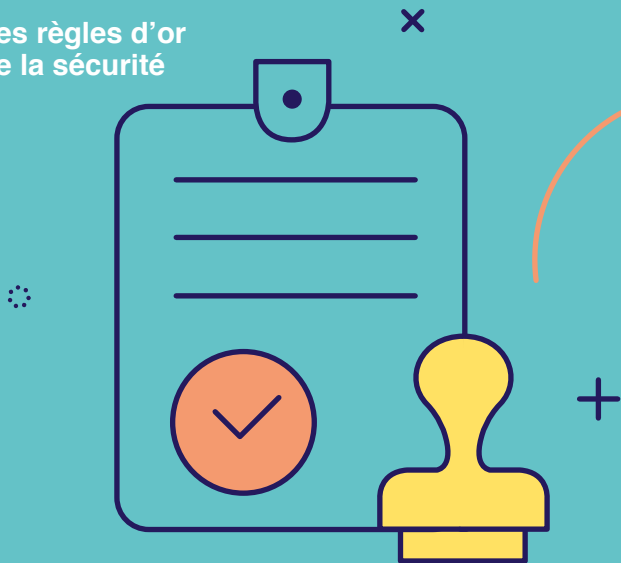


## NOS RECOMMANDATIONS

- Je maintiens la propreté et le bon ordre de mon environnement de travail (bureau, chantier, véhicule, base vie, installation industrielle, etc.).
- Je ne laisse traîner ni matériel ni outil.
- Je ne sors que ce dont j'ai besoin pour mon activité.
- Je respecte les zones de déchets, de stationnement, de chargement/déchargement, etc.



Les règles d'or  
de la sécurité



# AUTORISATIONS/ PERMIS/ HABILITATIONS

J'interviens toujours en possession de(s)  
l'habilitation/permis/autorisation requis(e)(s)  
par la situation de travail.





## NOS RECOMMANDATIONS

- Je connais les activités nécessitant habilitation/permis/ autorisation : feu, fouille, espaces confinés, travaux en hauteur, opération de levage/manutention mécanique, présence de sources radioactives, zone ATEX, etc.
- Je demande à suivre les formations nécessaires à mon activité et/ou les recyclages associés.
- Je veille à faire renouveler mes habilitations avant leur échéance.
- Je me tiens informé des évolutions techniques et réglementaires relatives à mon activité.
- Je n'effectue pas de travaux sans avoir l'autorisation nécessaire.
- Je détiens sur moi l'autorisation/habilitation requise par mon activité.



Les règles d'or  
de la sécurité



## ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



Je privilégie l'utilisation de protections collectives. Je les respecte lorsqu'elles existent. Je porte les EPI généraux et spécifiques requis tant pour les activités à effectuer que pour accéder aux installations, aux sites et aux zones de travail.



## NOS RECOMMANDATIONS

- Je garde à l'esprit que les EPI sont le dernier rempart face aux dangers.
- Je possède l'aptitude médicale, la formation nécessaire à l'utilisation des EPI qui le nécessitent.
- Je vérifie que la date de péremption de mes EPI n'est pas dépassée, sinon je les mets au rebus et je demande leur renouvellement le cas échéant.
- Je m'assure du bon état de fonctionnement ou d'usage des équipements de protection (collective et individuelle) que je vais utiliser.
- Je vérifie l'état et l'adéquation des EPI et VIM avec le travail à réaliser et les spécifications de GRTgaz.
- Je porte mon détecteur de gaz et ma double couche lorsque je suis en zone ATEX.





# DÉPLACEMENTS

Je respecte les règles de circulation à l'intérieur et à l'extérieur des sites quel que soit mon mode de déplacement. Je ne rentre pas dans la zone d'évolution d'un engin en activité.



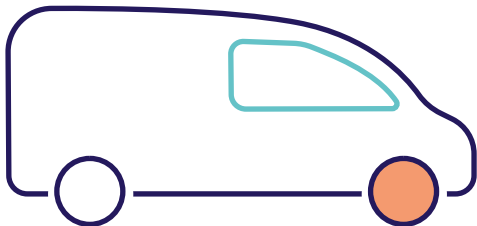
## À pied

- Je me déplace sans précipitation.
- Je suis attentif à mon environnement.
- Je tiens la rampe dans les escaliers.
- J'emprunte les parcours les plus sûrs.
- Je respecte les zones de circulation obligatoire.
- J'adapte mon allure, ma tenue et mes chaussures à l'état du revêtement et aux conditions météorologiques.
- Je me déplace toujours en restant dans le champ de vision de l'opérateur lorsque je suis à proximité d'un engin ou d'une personne manipulant un outil mécanique.



### Au volant d'un véhicule

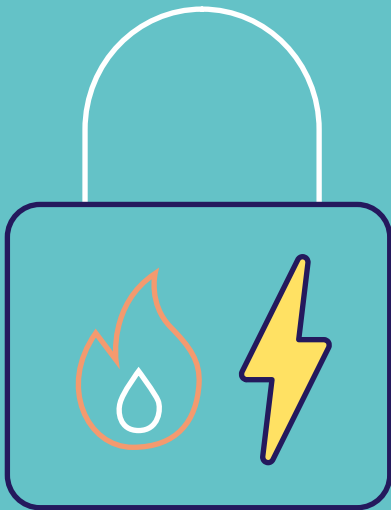
- Je prépare mon déplacement et l'intègre dans la planification de mon activité.
- Je vérifie que le véhicule est apte à l'utilisation envisagée et en bon état.
- Je programme mon GPS à l'arrêt complet de mon véhicule.
- J'arrime correctement les charges.
- J'adapte ma vitesse en fonction de la chaussée, du trafic et des conditions météorologiques.
- Je respecte le plan de circulation sur les sites, parkings et chantiers.
- Je m'arrête en cas de fatigue.
- Je me gare le temps de la communication, en cas d'appel urgent.
- Je me gare en marche arrière.





# CONSIGNATION DES ÉNERGIES

Je ne réalise jamais de travaux  
sur une installation sans avoir vérifié  
ou fait vérifier l'absence d'énergie  
ou de fluide.





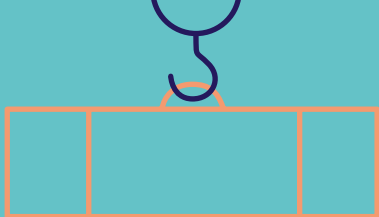


## NOS RECOMMANDATIONS

- Je considère toutes les énergies lors de la consignation : mécanique, électrique, produit chimique, fluide sous pression, etc.
- J'effectue les travaux hors énergie, sauf exception autorisée.
- Je m'assure de la bonne compréhension de la consignation par tous les intervenants concernés.
- Je m'assure d'une communication continue avec tous les intervenants pendant la phase des travaux.



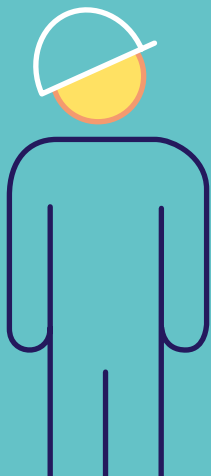
Les règles d'or  
de la sécurité



# LEVAGE MÉCANIQUE



Je ne passe pas sous une charge  
ou dans sa zone d'évolution. J'utilise  
du matériel adapté, contrôlé et en bon état.  
Je respecte les consignes de manutention.





## NOS RECOMMANDATIONS

- Je m'assure que la fixation des élingues et le colisage de la charge sont appropriés.
- Je vérifie que la charge en mouvement reste sous contrôle.
- Je m'assure que la charge ne survole pas d'installations en exploitation.
- Je reste vigilant quand je me déplace à proximité d'une opération de levage.
- Je ne franchis pas une barrière qui matérialise une zone de levage.
- Je contourne la zone dangereuse lorsque je vois une charge suspendue.



Les règles d'or  
de la sécurité



## TRAVAIL EN FOUILLES

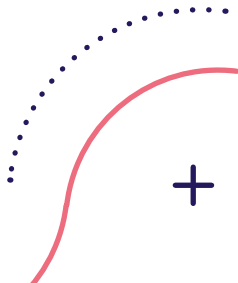


Je descends et je remonte de la fouille par les moyens d'accès prévus et seulement si j'ai une action à y effectuer. Je limite ma présence dans la fouille au strict nécessaire.



## NOS RECOMMANDATIONS

- Je définis les mesures de protection pour pallier les risques d'effondrement (blindage, boisage, étaieement, talutage), de mouvements de terrain et de travaux en espace à risque d'atmosphère oxyprive.
- Je m'assure que les engins de chantier sont positionnés sur un sol stable à une distance réglementaire et suffisante du bord de fouille.
- Je m'assure d'un contrôle régulier des dispositifs de sécurité mis en place, de la stabilité des parois et du sol dans la tranchée et à proximité.

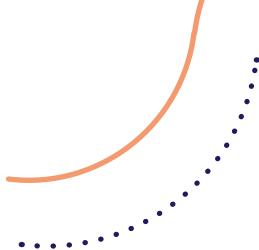




# MANUTENTION MANUELLE, GESTES ET POSTURES

Je privilégie la manutention mécanique.  
Je prends des postures et outils adaptés  
à chaque opération. Je ne porte pas seul(e)  
et sans aide mécanique de charge  
supérieure à 25 kg.





## NOS RECOMMANDATIONS

- Je respecte et je maintiens une bonne position dans les situations de travail suivantes :
  - posture répétitive
  - conduite, montée/descente d'un véhicule ou engin
  - travail devant un ordinateur
  - travail durable en position instable (ex. position accroupie ou bras tendus)
  - manutention manuelle
- J'utilise des équipements d'aide appropriés (mécaniques, hydrauliques, électriques, etc.) ou je me fais aider d'une deuxième personne si le matériel ou objet pèse plus de 25 kg.
- Je garde le dos bien droit en fléchissant les jambes.





Connecter les énergies d'avenir

6 rue Raoul Nordling  
92270 Bois-Colombes

[www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com)